

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 604

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 9

À l'alinéa 5, après le mot :

« terrestres »,

insérer le mot :

« , aquatiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de mise en cohérence avec l'alinéa 13.